



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°95-2022

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 25 octobre 2022 par Monsieur PRAT Jérôme, lequel souhaite effectuer des travaux d'élévation d'un regard située sur le pont de la Curraize et d'au autre sur rue des Royats à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale 109.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à compter du jeudi 27 octobre 2022 pour une durée de 2 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située sur le pont de la Curraize et rue des Royats pour tous les véhicules :

- Circulation rétrécie

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le jeudi 27 octobre au vendredi 28 octobre 2022.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise PRAT-TP 10 rue des Vernes – ZA des Granges Est 42600 Montbrison, nom du responsable : Monsieur PRAT Jérôme tél : 06 77 81 34 01

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise PRAT-TP 10 rue des Vernes – ZA des Granges Est 42600 Montbrison, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 26 octobre 2022

Pour Le Maire, 1^{er} adjoint Jean LESQUIR

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 26/10/2022

Pour Le Maire,
1^{er} adjoint Jean LESQUIR

